

DELIBERATION N° 80/24 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la réussite d'une employée communale au concours de sténo-dactylographe, il convient de régulariser la situation en créant un poste supplémentaire de sténo-dactylographe.

La création de ce poste entraîne la suppression d'un poste de téléphoniste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un troisième poste de sténo-dactylographe à compter du 1er Janvier 1980,
- de supprimer le poste de téléphoniste,
- le tableau des effectifs est modifié en ce sens,
- les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 1980, dans l'état du personnel.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL A TEMPS COMPLET :

- Secrétaire Général de Mairie -----	1
- Rédacteur -----	2
- Directrice de crèche familiale -----	1
- Adjoint technique -----	1
- Commis -----	3
- Ouvrier professionnel de 1ère catégorie -----	2
- Ouvrier d'entretien de la voie publique -----	2
- Femmes de service des écoles -----	6
- Gardiens de police municipale -----	1
- Sténo-dactylographe -----	3

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET :

- Sous-Bibliothécaire -----	1
- Femme de service -----	1